



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 283-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.377

Déposée le : 23.11.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Stampfli (Bern, PS)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Linder (Bern, Les Verts)
Feuz (Bern, UDC)
Zimmerli (Bern, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 26.11.2020

N° d'ACE : 177/2021 du 17 février 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Le canton peut-il remédier à la pénurie de locaux scolaires dans le quartier de la Länggasse, à Berne ?

Dans l'arrondissement scolaire de Länggasse-Felsenau, à Berne, cela fait des années que les effectifs sont en hausse constante : rien que ces 8 dernières années, le nombre d'élèves s'est accru de 30 pour cent. D'après les prévisions, cette tendance ne fera que s'accroître au cours des quinze prochaines années et cette hausse des effectifs n'est due que partiellement au projet de construction Viererfeld/Mittelfeld. Même observation dans l'arrondissement scolaire de Länggasse, où la pénurie de locaux s'aggrave d'année en année, prenant une ampleur insoutenable. Le manque d'espace se ressent dans les locaux de tous les degrés scolaires et de l'école à journée continue mais aussi dans les lieux annexes, comme les salles polyvalentes et les salles des professeurs. Les salles sont trop petites, et beaucoup sont aménagées de façon provisoire. Les jardins d'enfants aussi ont en partie dû trouver des solutions provisoires pour plusieurs années. Des développements pourtant nécessaires, notamment pour ce qui est de l'école à journée continue ou de l'introduction de classes bilingues, s'avèrent impossibles à mettre en œuvre.

Dans sa réponse à deux motions sur cette affaire (2016.SR.000229 et 2012.SR.000184), le conseil communal de Berne a évoqué la possibilité de reprendre au canton le bâtiment universitaire sis au 29 de la Muesmattstrasse, ce qui permettrait d'accroître les capacités d'accueil dès la rentrée 2023-2024. Manifestement, ce projet a toutefois été repoussé à bien plus tard, si bien que le bâtiment ne sera pas disponible avant 2031-2032. Cela est des plus regrettable, et il serait bon de voir si le canton ne pourrait pas prêter la main pour régler cette question plus rapidement.

La colère gronde du côté des établissements et des parents d'élèves, et leur incompréhension face à la situation problématique dans laquelle se trouvent enfants et enseignant-e-s est à nouveau montée d'un cran. En octobre 2020, le conseil des parents d'élèves a lancé une pétition pour une planification durable des locaux destinés à l'enseignement dans l'arrondissement scolaire de la Länggasse qu'il a adressée à

la directrice de l'instruction publique de la ville de Berne et à la directrice de l'instruction publique et de la culture du canton. Plus de 1000 signatures ont été recueillies en un temps record¹.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance du débat autour de la pénurie de locaux destinés à l'enseignement dans l'arrondissement scolaire de Länggasse et des visées de la ville sur le bâtiment cantonal sis à la Muesmattstrasse 29 ?
2. Où en sont les négociations entre le canton et la ville de Berne concernant l'utilisation du bâtiment précité ?
3. Quel usage est fait du bâtiment, actuellement ? Est-il vrai, comme la pétition l'indique, que celui-ci n'est que partiellement utilisé ?
4. Le canton possède de nombreux autres bâtiments dans le quartier de la Länggasse. Y aurait-il d'autres immeubles que le canton se verrait louer, à titre provisoire ou durablement, à la ville pour qu'elle puisse y mettre des salles de classe ? Un critère important est la sécurité et la brièveté des trajets menant à l'école.
5. Le Conseil-exécutif est-il prêt à aider les responsables de la ville de Berne en mettant à leur disposition des locaux adaptés et en trouvant une solution pour pallier au plus vite et durablement la pénurie de locaux destinés à l'enseignement dans le secteur de Länggasse ?

Motivation de l'urgence : La situation est intenable et la ville de Berne doit pouvoir faire quelque chose au plus vite. La planification des locaux scolaires pour 2021-2022 doit être établie dès à présent pour que des salles de classe qualitativement acceptables puissent être préparées en nombre suffisant pendant l'été.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif sait que les effectifs des élèves ont connu une hausse constante ces dernières années et qu'il faut s'attendre à ce que cette progression continue au cours des années à venir. Il comprend donc très bien l'urgence de la requête des auteurs de la présente interpellation.

Le besoin de locaux scolaires supplémentaires dans le quartier de la Länggasse est un thème central régulièrement débattu entre les représentants du canton et de la ville. Un résultat concret de ces échanges est la location à la ville de quelques salles du bâtiment du 29 Muesmattstrasse depuis 2018. Une solution durable au problème et ne comprenant pas de mesures provisoires nécessite des évaluations approfondies qui prennent beaucoup de temps. Pour permettre l'utilisation du bâtiment comme école primaire, il faut trouver des solutions de remplacement qui répondent aux exigences spécifiques des utilisateurs cantonaux qui se trouvent actuellement au 29 Muesmattstrasse.

La planification des locaux scolaires fait partie du développement du site de la Muesmatt que dirige l'Office des immeubles et des constructions et dans laquelle sont impliqués les représentants de la ville et du quartier. La planification dans le cadre du développement du site a confirmé que le bâtiment situé au 29 Muesmattstrasse est celui qui répond le mieux aux exigences en termes d'emplacement pour une école primaire de par sa conception spatiale et de par sa situation (en bordure de site, à côté de la cour d'école et/ou de récréation). En raison d'intérêts publics supérieurs, le canton propose de céder le bâtiment scolaire à la ville pour répondre aux besoins de locaux scolaires dès que les actuels occupants cantonaux pourront être hébergés ailleurs. Pour faire avancer les travaux, un groupe d'experts composé

¹ Pétition «Nachhaltige Schulraumplanung in der Länggasse» (*planification durable des locaux scolaires dans le quartier de la Länggasse*) : <https://act.campax.org/petitions/nachhaltige-schulraumplanung-in-der-langgasse>

de représentants du canton et de la ville se penche depuis janvier 2021 sur la problématique de la pénurie de locaux scolaires dans le quartier de la Länggasse.

Il n'est pas possible pour le moment de fixer un calendrier de mise en œuvre car la planification cantonale dépend de divers facteurs (notamment les nouveaux bâtiments sur le site de l'hôpital de l'Ile). Ce n'est que lorsque les locaux de remplacement seront prêts que les utilisateurs pourront quitter le 29 Muesmattstrasse et remettre le bâtiment à la ville.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux différentes questions :

1. Oui, le Conseil-exécutif a connaissance de la pénurie de locaux scolaires dans le quartier de la Länggasse. La Direction des travaux publics et des transports et la Direction de l'instruction publique et de la culture sont impliquées dans les réflexions et les discussions sur le bâtiment du 29 Muesmattstrasse.
2. La ville loue actuellement 366 m² au total dans ledit bâtiment. Le canton a pu proposer ces locaux dès 2018 à la ville pour une utilisation scolaire. Le canton et la ville sont convenus que le canton cèdera ce bâtiment à la ville pour répondre aux besoins de locaux scolaires dès que les actuels occupants cantonaux seront hébergés ailleurs.
3. Le bâtiment en question est utilisé en partie par des salles de séminaire de l'Institut de psychologie de l'Université de Berne et de la Haute école pédagogique de Berne (PH). Une autre partie est louée à la ville pour une utilisation scolaire. Le bâtiment est ainsi entièrement occupé et ne dispose d'aucun local vacant. Les locaux sont cependant utilisés en fonction de la planification semestrielle de l'Université et de la PH qui varie fortement et qui est naturellement bien plus élevée pendant le semestre que pendant les périodes sans cours. De plus, dans la situation actuelle de pandémie, l'utilisation est moindre car tous les cours présentiels des hautes écoles ont été annulés.
4. Dans le quartier de la Länggasse, le canton possède surtout des immeubles administratifs qui sont dédiés à la gestion des hautes écoles. Il n'y a actuellement aucun local vacant à louer qui réponde aux exigences d'utilisation comme école primaire.
5. Oui, le Conseil-exécutif est disposé à proposer son aide dans la limite de ses possibilités. Il doit toutefois aussi tenir compte des besoins des utilisateurs cantonaux. Les possibilités sont explorées dans le cadre d'une étroite collaboration entre le canton et la ville. L'urgence est connue des deux parties qui tiendront compte de la contrainte du lieu et du besoin de trajets courts et sécurisés.

Destinataires

– Grand Conseil